



Direction des Opérations

Service de l'Information Aéronautique

DSNA



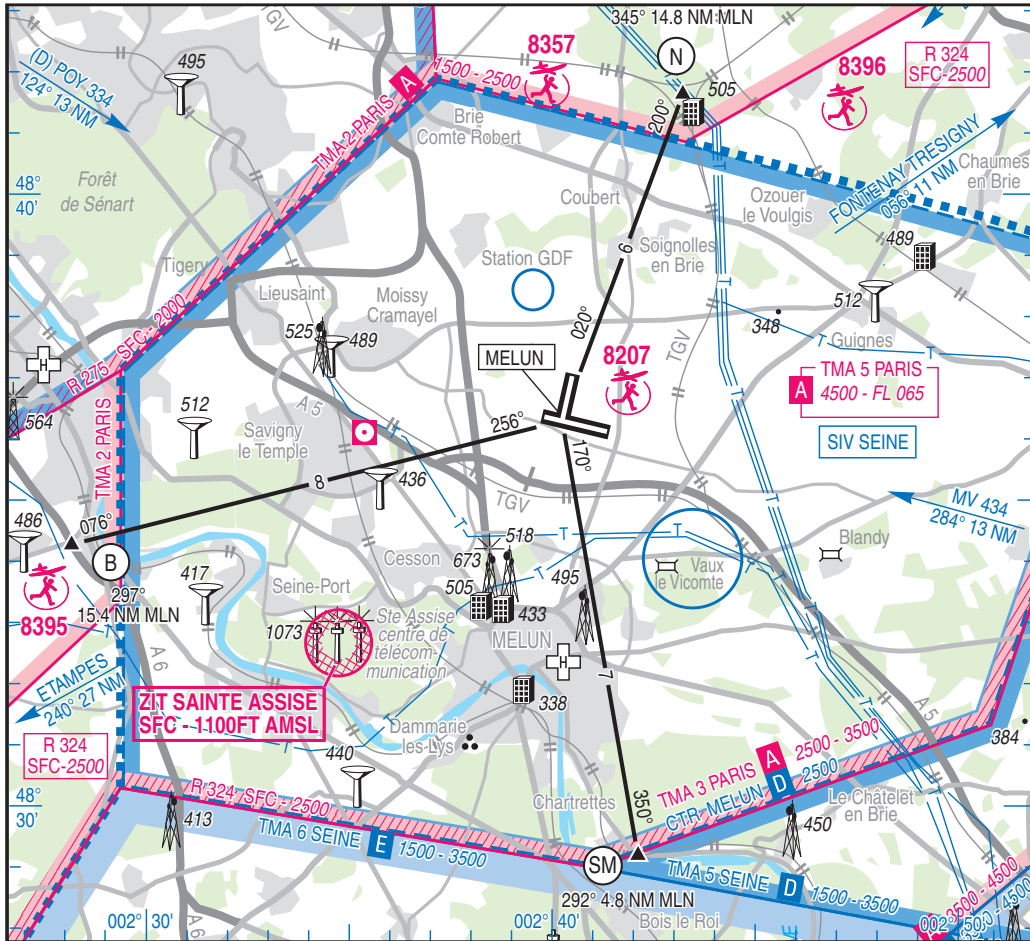
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP
172/16

Date de publication : 11 AUG

Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) sur la commune de Seine-Port (FIR Paris LFFF)
Validité : Du 25 août 2016 au 29 mars 2017



ACTIVITÉ
Sûreté aérienne.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
SERVICES RENDUS
A l'intérieur de la ZIT, seul le service d'alerte est rendu.
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue à la portion de la CTR Melun avec laquelle elle interfère.
GESTIONNAIRE
NIL
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : Contournement obligatoire.
LIMITES LATERALES ET VERTICALES
ZIT Sainte-Assise Limites latérales : Cercle de 0.54 NM de rayon centré sur 48°32'41" N - 002°34'44" E Limites verticales : SFC / 1100FT AMSL